



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL
DES
ACTES ADMINISTRATIFS**

**DIRECTION DE L'ADMINISTRATION
PENITENTIAIRE
Vol 2**

N° Spécial

14 février 2022

1

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DAP du 14 février 2022
Vol 2

SOMMAIRE

Arrêtés	Date	DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE	Page
	09.02.2022	Arrêtés portant délégation de signature.	3 à 18

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE

DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES DE PARIS

Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine

A Nanterre, le 9 février 2022

Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R. 57-7-97 du code de procédure pénale ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 25 juillet 2017, nommant Madame Anne ROUVILLE-DROUCHE, en qualité de chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine.

La cheffe d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine,

Arrêté

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Nadia BAHIR, capitaine pénitentiaire au Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R57-7-97 du code de procédure pénale.

Article 2 : Nadia BAHIR, capitaine pénitentiaire au Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine, assiste en tant que besoin le chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine, dans les attributions pour lesquelles elle a reçu délégation de signature à l'article 1^{er} de l'arrêté du chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine lui donnant délégation de signature.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

Fait à Nanterre, le 9 février 2022



d'établissement
92000 NANTERRE
Téléphone : 01.47.29.75.75
Télécopie : 01.47.29.75.1

133, AV DE LA COMMUNE DE PARIS

Le Chef

Anne DROUCHE

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PÉNITENTIAIRES DE PARIS

Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine

A Nanterre, le 9 février 2022

Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R. 57-7-97 du code de procédure pénale ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 25 juillet 2017, nommant Madame Anne ROUVILLE-DROUCHE, en qualité de chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine.

La cheffe d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine,

Arrêté

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Virginie FAILLER, cheffe des services pénitentiaires au Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R57-7-97 du code de procédure pénale.

Article 2 : Virginie FAILLER, cheffe des services pénitentiaires au Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine, assiste en tant que besoin le chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine, dans les attributions pour lesquelles elle a reçu délégation de signature à l'article 1^{er} de l'arrêté du chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine lui donnant délégation de signature.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

Fait à Nanterre, le 9 février 2022



d'établissement
92000 NANTERRE
Téléphone : 01.47.29.75.75
Télécopie : 01.47.29.75.1

133, AV DE LA COMMUNE DE PARIS

Le Chef

Anne DROUCHE

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE

DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES DE PARIS

Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine

A Nanterre, le 9 février 2022

Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R. 57-7-97 du code de procédure pénale ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 25 juillet 2017, nommant Madame Anne ROUVILLE-DROUCHE, en qualité de chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine.

La cheffe d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine,

Arrêté

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Adeline MATHIJA, capitaine pénitentiaire au Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R57-7-97 du code de procédure pénale.

Article 2 : Adeline MATHIJA, capitaine pénitentiaire au Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine, assiste en tant que besoin le chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine, dans les attributions pour lesquelles elle a reçu délégation de signature à l'article 1^{er} de l'arrêté du chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine lui donnant délégation de signature.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

Fait à Nanterre, le 9 février 2022



CPHS

d'établissement
92000 NANTERRE
Téléphone : 01.47.29.75.75
Télécopie : 01.47.29.75.1

133, AV DE LA COMMUNE DE PARIS

Le Chef

Anne DROUCHE

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE

DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES DE PARIS

Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine

A Nanterre, le 9 février 2022

Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R. 57-7-97 du code de procédure pénale ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 25 juillet 2017, nommant Madame Anne ROUVILLE-DROUCHE, en qualité de chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine.

La cheffe d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine,

Arrêté

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Mégane PRIVAT, capitaine pénitentiaire au Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R57-7-97 du code de procédure pénale.

Article 2 : Mégane PRIVAT, capitaine pénitentiaire au Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine, assiste en tant que besoin le chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine, dans les attributions pour lesquelles elle a reçu délégation de signature à l'article 1^{er} de l'arrêté du chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine lui donnant délégation de signature.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

Fait à Nanterre, le 9 février 2022



d'établissement
92000 NANTERRE
Téléphone : 01.47.29.75.75
Télécopie : 01.47.29.75.1

133, AV DE LA COMMUNE DE PARIS

Le Chef

Anne DROUCHE

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE

DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES DE PARIS

Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine

A Nanterre, le 9 février 2022

Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R. 57-7-97 du code de procédure pénale ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 25 juillet 2017, nommant Madame Anne ROUVILLE-DROUCHE, en qualité de chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine.

La cheffe d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine,

Arrêté

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Ludivine AMOROS, lieutenant pénitentiaire au Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R57-7-97 du code de procédure pénale.

Article 2 : Ludivine AMOROS, lieutenant pénitentiaire au Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine, assiste en tant que besoin le chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine, dans les attributions pour lesquelles elle a reçu délégation de signature à l'article 1^{er} de l'arrêté du chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine lui donnant délégation de signature.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

Fait à Nanterre, le 9 février 2022



CPHS

d'établissement
92000 NANTERRE
Téléphone : 01.47.29.75.75
Télécopie : 01.47.29.75.1

133, AV DE LA COMMUNE DE PARIS

Le Chef

Anne DROUCHE

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE

DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES DE PARIS

Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine

A Nanterre, le 9 février 2022

Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R. 57-7-97 du code de procédure pénale ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 25 juillet 2017, nommant Madame Anne ROUVILLE-DROUCHE, en qualité de chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine.

La cheffe d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine,

Arrêté

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Emmanuel Mbangue, lieutenant pénitentiaire au Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R57-7-97 du code de procédure pénale.

Article 2 : Emmanuel Mbangue, lieutenant pénitentiaire au Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine, assiste en tant que besoin le chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine, dans les attributions pour lesquelles il a reçu délégation de signature à l'article 1^{er} de l'arrêté du chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine lui donnant délégation de signature.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

Fait à Nanterre, le 9 février 2022



CPHS

d'établissement
92000 NANTERRE
Téléphone : 01.47.29.75.75
Télécopie : 01.47.29.75.1

133, AV DE LA COMMUNE DE PARIS

Le Chef

Anne DROUCHE

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE

DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES DE PARIS

Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine

A Nanterre, le 9 février 2022

Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R. 57-7-97 du code de procédure pénale ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 25 juillet 2017, nommant Madame Anne ROUVILLE-DROUCHE, en qualité de chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine.

La cheffe d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine,

Arrêté

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Wilquins BRICE, capitaine pénitentiaire au Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R57-7-97 du code de procédure pénale.

Article 2 : Wilquins BRICE, capitaine pénitentiaire au Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine, assiste en tant que besoin le chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine, dans les attributions pour lesquelles il a reçu délégation de signature à l'article 1^{er} de l'arrêté du chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine lui donnant délégation de signature.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

Fait à Nanterre, le 9 février 2022



CPHS

d'établissement
92000 NANTERRE
Téléphone : 01.47.29.75.75
Télécopie : 01.47.29.75.1

133, AV DE LA COMMUNE DE PARIS

Le Chef

Anne DROUCHE



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE

DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES DE PARIS

Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine

A Nanterre, le 9 février 2022

Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R. 57-7-97 du code de procédure pénale ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 25 juillet 2017, nommant Madame Anne ROUVILLE-DROUCHE, en qualité de chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine.

La cheffe d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine,

Arrêté

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à David MOREL, capitaine pénitentiaire au Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R57-7-97 du code de procédure pénale.

Article 2 : David MOREL, capitaine pénitentiaire au Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine, assiste en tant que besoin le chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine, dans les attributions pour lesquelles il a reçu délégation de signature à l'article 1^{er} de l'arrêté du chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine lui donnant délégation de signature.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

Fait à Nanterre, le 9 février 2022



d'établissement
92000 NANTERRE
Téléphone : 01.47.29.75.75
Télécopie : 01.47.29.75.1

133, AV DE LA COMMUNE DE PARIS

Le Chef

Anne DROUCHE



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE

DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES DE PARIS

Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine

A Nanterre, le 9 février 2022

Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R. 57-7-97 du code de procédure pénale ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 25 juillet 2017, nommant Madame Anne ROUVILLE-DROUCHE, en qualité de chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine.

La cheffe d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine,

Arrêté

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à David HUGON, capitaine pénitentiaire au Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R57-7-97 du code de procédure pénale.

Article 2 : David HUGON, capitaine pénitentiaire au Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine, assiste en tant que besoin le chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine, dans les attributions pour lesquelles il a reçu délégation de signature à l'article 1^{er} de l'arrêté du chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine lui donnant délégation de signature.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

Fait à Nanterre, le 9 février 2022



d'établissement
92000 NANTERRE
Téléphone : 01.47.29.75.75
Télécopie : 01.47.29.75.1

133, AV DE LA COMMUNE DE PARIS

Le Chef

Anne DROUCHE

M

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE

DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES DE PARIS

Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine

A Nanterre, le 9 février 2022

Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R. 57-7-97 du code de procédure pénale ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 25 juillet 2017, nommant Madame Anne ROUVILLE-DROUCHE, en qualité de chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine.

La cheffe d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine,

Arrêté

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Brahim BOUTEKKA, lieutenant pénitentiaire au Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R57-7-97 du code de procédure pénale.

Article 2 : Brahim BOUTEKKA, lieutenant pénitentiaire au Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine, assiste en tant que besoin le chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine, dans les attributions pour lesquelles il a reçu délégation de signature à l'article 1^{er} de l'arrêté du chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine lui donnant délégation de signature.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

Fait à Nanterre, le 9 février 2022



CPHS

d'établissement
92000 NANTERRE
Téléphone : 01.47.29.75.75
Télécopie : 01.47.29.75.1

133, AV DE LA COMMUNE DE PARIS

Le Chef

Anne DROUCHE

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE

DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES DE PARIS

Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine

A Nanterre, le 9 février 2022

Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R. 57-7-97 du code de procédure pénale ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 25 juillet 2017, nommant Madame Anne ROUVILLE-DROUCHE, en qualité de chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine.

La cheffe d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine,

Arrêté

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Alexandre CICLET, lieutenant pénitentiaire au Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R57-7-97 du code de procédure pénale.

Article 2 : Alexandre CICLET, lieutenant pénitentiaire au Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine, assiste en tant que besoin le chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine, dans les attributions pour lesquelles il a reçu délégation de signature à l'article 1^{er} de l'arrêté du chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine lui donnant délégation de signature.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

Fait à Nanterre, le 9 février 2022



d'établissement
92000 NANTERRE
Téléphone : 01.47.29.75.75
Télécopie : 01.47.29.75.1

133, AV DE LA COMMUNE DE PARIS

Le Chef

Anne DROUCHE

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE

DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES DE PARIS

Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine

A Nanterre, le 9 février 2022

Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R. 57-7-97 du code de procédure pénale ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 25 juillet 2017, nommant Madame Anne ROUVILLE-DROUCHE, en qualité de chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine.

La cheffe d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine,

Arrêté

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Josie BACHELET, capitaine pénitentiaire au Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R57-7-97 du code de procédure pénale.

Article 2 : Josie BACHELET, capitaine pénitentiaire au Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine, assiste en tant que besoin le chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine, dans les attributions pour lesquelles elle a reçu délégation de signature à l'article 1^{er} de l'arrêté du chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine lui donnant délégation de signature.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

Fait à Nanterre, le 9 février 2022



d'établissement.
92000 NANTERRE
Téléphone : 01.47.29.75.75
Télécopie : 01.47.29.75.1

133, AV DE LA COMMUNE DE PARIS

Le Chef

Anne DROUCHE

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE

DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES DE PARIS

Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine

A Nanterre, le 9 février 2022

Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R. 57-7-97 du code de procédure pénale ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 25 juillet 2017, nommant Madame Anne ROUVILLE-DROUCHE, en qualité de chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine.

La cheffe d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine,

Arrêté

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Marilyne BAYE, attachée principale d'administration de l'Etat au Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R57-7-97 du code de procédure pénale.

Article 2 : Marilyne BAYE, attachée principale d'administration de l'Etat au Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine, assiste en tant que besoin le chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine, dans les attributions pour lesquelles elle a reçu délégation de signature à l'article 1^{er} de l'arrêté du chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine lui donnant délégation de signature.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.



CPHS
133, AV DE LA COMMUNE DE PARIS
92000 NANTERRE
Téléphone : 01.47.29.75.75
Télécopie : 01.47.29.75.1

Fait à Nanterre, le 9 février 2022

Le Chef d'établissement

Anne DROUCHE

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE

DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES DE PARIS

Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine

A Nanterre, le 9 février 2022

Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R. 57-7-97 du code de procédure pénale ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 25 juillet 2017, nommant Madame Anne ROUVILLE-DROUCHE, en qualité de chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine.

La cheffe d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine,

Arrêté

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Cécile MARTRENCAR, directrice hors classe au Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R57-7-97 du code de procédure pénale.

Article 2 : Cécile MARTRENCAR, directrice hors classe au Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine, assiste en tant que besoin le chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine, dans les attributions pour lesquelles elle a reçu délégation de signature à l'article 1^{er} de l'arrêté du chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine lui donnant délégation de signature.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

Fait à Nanterre, le 9 février 2022



d'établissement
92000 NANTERRE
Téléphone : 01.47.29.75.75
Télécopie : 01.47.29.75.1

133, AV DE LA COMMUNE DE PARIS

Le Chef

Anne DROUCHE

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE

DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES DE PARIS

Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine

A Nanterre, le 9 février 2022

Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R. 57-7-97 du code de procédure pénale ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 25 juillet 2017, nommant Madame Anne ROUVILLE-DROUCHE, en qualité de chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine.

La cheffe d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine,

Arrêté

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Maxime GILMANT-MERCI, directeur des services pénitentiaire au Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R57-7-97 du code de procédure pénale.

Article 2 : Maxime GILMANT-MERCI, directeur des services pénitentiaire au Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine, assiste en tant que besoin le chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine, dans les attributions pour lesquelles elle a reçu délégation de signature à l'article 1^{er} de l'arrêté du chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine lui donnant délégation de signature.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.



Fait à Nanterre, le 9 février 2022

CPHS
133, AV DE LA COMMUNE DE PARIS
92000 NANTERRE
Téléphone : 01.47.29.75.75
Télécopie : 01.47.29.75.1

Le Chef d'établissement

Anne DROUCHE

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE
DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES DE PARIS

Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine

A Nanterre, le 9 février 2022

Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R. 57-7-97 du code de procédure pénale ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 25 juillet 2017, nommant Madame Anne ROUVILLE-DROUCHE, en qualité de chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine.

La cheffe d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine,

Arrêté

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Jean-Marie AKERA, chef des services pénitentiaires au Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R57-7-97 du code de procédure pénale.

Article 2 : Jean-Marie AKERA, chef des services pénitentiaires au Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine, assiste en tant que besoin le chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine, dans les attributions pour lesquelles il a reçu délégation de signature à l'article 1^{er} de l'arrêté du chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine lui donnant délégation de signature.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

Fait à Nanterre, le 9 février 2022



CPHS
d'établissement
92000 NANTERRE
Téléphone : 01.47.29.75.75
Télécopie : 01.47.29.75.1

133, AV DE LA COMMUNE DE PARIS

Le Chef

Anne DROUCHE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex
Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr
Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21
Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>